

AFN-Repérer, prendre en charge et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail

Contexte

Lors de son discours du 25 novembre 2017, Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, le président de la République a proclamé l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat » avec en première priorité : « la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ». Concernant plus spécifiquement la fonction publique, le Président a déclaré que dès 2018, un module d'enseignement consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles, devra être dispensé dans le cadre des formations continues. Premier employeur de France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. La vie professionnelle, et en l'occurrence au sein de la fonction publique hospitalière, est un espace qui n'échappe pas aux violences sexistes et sexuelles. Les études montrent un écart important entre les faits et les signalements auprès des encadrants supérieurs et de proximité et des responsables ressources humaines. Il est donc essentiel aujourd'hui de former ces derniers à repérer, prendre en charge et orienter les victimes de sexistes et sexuelles au travail.

Objectifs

Connaître les principales données chiffrées relatives aux violences sexistes et sexuelles dans la vie professionnelle ;

Connaître et identifier les éléments nécessaires au repérage des victimes de violences ;

Connaître les fondements juridiques et les principales infractions relatives aux violences sexistes et sexuelles ;

Connaître le déroulement d'une plainte et le processus judiciaire pour ce type d'infraction ;

Connaître le cycle de violences, le phénomène de l'emprise, du psychotraumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques ;

Savoir appréhender et prendre en charge les victimes de violences.

Programme

- L'état de la réglementation :
 - Obligation de formation des agents de la fonction publique
 - Panorama des dispositions pénales sur les violences sexistes et sexuelles
 - Dispositions du statut général de la fonction publique

- Un éclairage sur les violences sexistes et sexuelles pour mieux les comprendre et les repérer :
 - Contexte des violences sexistes et sexuelles aujourd'hui en France
 - Les mécanismes du sexisme et des violences
 - Les stratégies développées par l'agresseur pour exercer sa domination, son emprise sur la victime et par ailleurs s'assurer de son impunité
 - Les impacts des stratégies sur les victimes
 - Les conséquences psycho-traumatiques des violences sur les victimes.
- L'action des encadrants supérieurs et de proximité, des responsables RH et des témoins :
 - Comment repérer ?
 - Comment prendre en charge une victime de violences ?
 - Les procédures de prise en charge d'une victime
 - L'orientation des victimes au travers d'un réseau professionnel de partenaires
 - Les réactions à adopter lorsque l'on est témoin de ces violences
 - La déclaration à l'ONVS afin que le ministère ait une connaissance précise et exhaustive des faits.
- La présentation d'outils : infographie, affiche, guides, par exemple :
 - Le guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique de la DGAFP (2017) ;
 - Infographie sur les agissements sexistes, harcèlement et violences sexuels au travail

Exercice
2019

Code de formation
AFN 2019

Nature
AFN

Organisé par
En cours de consultation

Durée
N/C